



BULLETIN DE DEMANDE D'ADHESION ET D'ENGAGEMENT SYNDICAL

Chambre Syndicale des Services Funéraires Affinitaires

RENSEIGNEZ AUTANT DE FICHES QUE VOUS AVEZ D'AGENCES

RAISON SOCIALE DE L'ENTREPRISE.....

ADRESSE..... CP..... VILLE.....

TEL..... MAIL.....

RESPONSABLE JURIDIQUE.....

NUMERO D'HABILITATION.....ORIAS.....

ACTIVITES DE L'ENTREPRISE

- ORGANISATION OBSEQUES
- TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE
- TRANSPORT APRES MISE EN BIÈRE
- CORBILLARD
- RAPATRIEMENTS INTERNATIONAUX
- CHAMBRE FUNERAIRE
- MARBRERIE
- FOSSOYAGE
- ARTICLES FUNERAIRES
- CONTRATS OBSEQUES

COTISATION UNIQUE ET FORFAITAIRE ANNUELLE : 600 € Chèque à libeller à l'ordre de la Chambre Syndicale des Services Funéraires Affinitaires

La cotisation comprend, l'accès aux informations législatives et réglementaires, le conseil juridique et aux opportunités commerciales obtenues par la chambre syndicale au profit de ses adhérents.

L'entreprise précitée et représentée par son responsable juridique prend l'engagement d'agir conformément à la législation et réglementation régissant la mission de service public des pompes funèbres et de se conformer à l'esprit initié par la chambre syndicale à travers ses statuts et son code de déontologie.

Demande formulée le

Signature du responsable juridique

Cachet de l'entreprise